

# **PROJET-RESEAU "MATRICE"**

## **Débat-Table Ronde**

**"Les normes comptables publiques en France : principes et cadre conceptuel, nouvelles données"**

**Au milieu du changement :  
quelques observations sur l'évolution  
des normes comptables publiques  
en Italie et au niveau international**

**Stefano Zambon**

Université de Ferrara et Directeur du CIRAMAP  
zambon@economia.unife.it

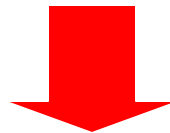
Université de Paris-Dauphine, 27 février 2006

# **Le Centre Internationale de Recherche sur l'Administration et le Management des Administrations Publiques (CIRAMAP)**

- Né en 2001
- Un Centre inter-universitaire avec une orientation internationale très forte
- Les partenaires institutionnels sont l'Université de Ferrara, l'Université de Bologne (Pole de Forlì), et l'Université de Melbourne
- Le but est de faire de la recherche sur le management, l'organisation, la comptabilité/reporting des entités du secteur public dans une perspective internationale et comparative

# **Le Centre Internationale de Recherche sur l'Administration et le Management des Administrations Publiques (CIRAMAP)**

- En décembre 2003 le CIRAMAP a organisé à Ferrara la première Conférence Internationale en Italie sur "Accounting Standards for Public Administrations in the Italian and International Context"



- Les Actes de la Conférence sont disponibles sur le site Internet :

**[www.ciramap.it](http://www.ciramap.it)**

# Quelques points critiques en Italie

- En Italie tour de Babel comptable dans le domaine public :
  - processus de réforme a commencé au début des années '90
  - de la moitié des années '90, les unités sanitaires locales tiennent la comptabilité d'exercice (« comptabilité économique »)
  - les communes et les provinces tiennent soit la comptabilité d'exercice que celle traditionnelle
  - l'État, les Régions, les Universités publiques et les fonds sociaux de sécurité continuent à garder la comptabilité publique traditionnelle<sup>4</sup>

## Quelques points critiques en Italie (2)

- Depuis 1997 la comptabilité des coûts et budgétaire est obligatoire pour les ministères (activités divisé par « unités prévisionnels de base »), mais il n'y a pas la comptabilité d'exercice/économique pour l'État qui supporte cette comptabilité des coûts → parcours inverse de celui français comme conséquence de la LOLF
- La Cour des Compte italienne ne donne pas – comme la Cour des Comptes française depuis 2001 – la *certification des comptes* des entités publiques → une institution encore pas mal liée au droit et à la forme → rôle croissant des grandes boites de révision comptables privées

## Quelques points critiques en Italie (3)

- Polarisation progressive des référentiels comptables publiques :
  - Référentiels du secteur privé pour la gestion  
versus
  - Le SEC 95 pour le contrôle de la dépense publique
- Tentatives de réforme :
  - De 2004 Commission de normalisation comptable pour les communes et les provinces près le Ministère des Intérieurs (4 normes + framework)
  - Commission près le Ministère de l'Économie et F.
  - Projet SIOPE (codification électronique généralisée des encaisses et paiements des entités publiques)

## Quelques points critiques en Italie (4)

- La situation comptable publique résultante est très différenciée et un peu confuse:
  - Risques d'absence de compréhension mutuelle → facilement peuvent se créer des situations de « incommunicabilité comptable » entre les divers entités publiques (ex. : difficultés de dialogue entre unités sanitaires locales et Régions)
  - Risque de pléthore de normes comptables ?
  - Potentielles conséquences négatives en termes de politiques publiques

## Quelques points de criticité en Italie (5)

- La difficulté du changement comptable aussi dans le futur :
  - exemple → dans la récente réforme constitutionnelle, la comptabilité publique est entre les sujets à législation concurrente parmi l'État et les Régions
- Pressions internationales pour le changement :
  - Commission européenne (paramètres de Maastricht, mais pas de pouvoirs d'imposition dans le secteur publique)
  - IPSASB (Comité pour la normalisation comptable internationale dans le secteur publique)



# Quelques points critiques au niveau international

- Au niveau international, succès croissant du IPSASB :
  - Réplication du IASB pour le secteur public ?
  - Quelles relations entre les normes comptables du IPSASB et les normes comptables publiques dans les différents contextes nationaux ?
  - Problèmes sérieux de gouvernance dans le IPSASB :
    - influence encore trop forte de la part des professions comptables(IFAC)→légitimation?

## Quelques points critiques au niveau international (2)

- Probable nécessité d'un certain degré de convergence au niveau européen et international sur les normes comptables publiques, mais :
  - Comment respecter les spécificités du secteur public ? Sont les normes IAS/IFRS la meilleure base pour réaliser cette convergence ?
  - Comment assurer la plus vaste représentativité et participation possible dans ce processus ? (IPSASB perçu comme une entité professionnelle)
  - Quelle doit être la relation avec le SEC 95 ?

# Quelques observations finales

- Dans le processus de convergence comptable publique national et international, un plan comptable général minimal pourrait jouer un rôle important
- L'Extensible Business Reporting Language (XBRL) peut être un outil intéressant dans ce point de vu pour l'harmonisation comptable publique → le défi serait de construire une taxonomie concordée de étiquettes ("tags") pour connoter le voix comptables
- La nouvelle frontière sera la mesure des « immatériels » dans les comptes publics → mais déjà beaucoup d'informations sur ces ressources dans rapports sociaux/de soutenabilité

## Quelques observations finales (2)

Le cas italien démontre bien que le développement de normes comptables et leur harmonisation au niveau national et international peut paraître un exercice simplement technique, mais il est surtout un processus politique – spécialement pour le secteur public